



Le traditionnel repas des seniors aura lieu

le dimanche 22 octobre 2023

à 12h00 à l'Espace Beaumont

Pour les retardataires, pensez à vous inscrire très rapidement en mairie.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

11h15 : Rassemblement

« Place Jean Moulin »

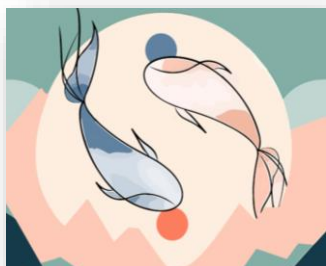
11h30 : Défilé jusqu'au monument aux
morts

Allocution

Dépôt de gerbe

Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'Honneur



**1^{er} Salon du Bien Être
en page 11**



**Chémery s'expose
en page 13**



**Pour les jeunes
et les familles**

Le Pass'Sport est reconduit
pour la saison 2023-2024.

**Pass'Sport
en page 16 et 17**

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 JUILLET 2023

Date de convocation : 24 juin 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Alain ANGIER

Absents : Annie LEVEAUX, Jean-Marc POMME, excusés

Procurations : Annie LEVEAUX a donné procuration à Anne-Marie THEVENET, Jean-Marc POMME a donné procuration à Yannick TROTIGNON

Secrétaire de séance : Yannick TROTIGNON

Nombre de présents : 12 **Nombre de votants :** 14

La séance est ouverte à 20h00.

Communauté de Communes Val de Cher-Controis : désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, le conseil communautaire de la CCV2C a approuvé, lors de sa séance du 5 juin 2023, la création de la Commission Communale d'Evaluation des Charges Transférées, qui doit être créée après chaque renouvellement des conseils municipaux.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI (comme dernièrement le budget SDIS).

Elle est composée de 33 membres, soit un membre par commune.

Le conseil municipal doit ainsi désigner son représentant au sein de la CLECT.

A l'unanimité (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention)), le Conseil Municipal désigne **Annie LEVEAUX** membre de la CLECT.

Avis sur le projet photovoltaïque de la société Krono Solar.

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, le 09 juin 2023, M. Arnaud LE SUEUR, de la société Krono Solar, a exposé le projet de sa société d'implanter une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Chémery, sur un terrain privé.

Cette centrale, d'une capacité prévisionnelle nominale de 33 Mwc, équivalent à une production d'environ 39577 Mwh/an, soit la consommation électrique de plus de 8400 ménages, permettrait de contribuer au projet national de transition écologique et de revaloriser un foncier qui demeure en friche.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Loyer de la maison d'habitation située 8, Rue de St-Aignan : autorisation de facturer à l'ancien propriétaire le loyer qu'il a perçu pour la période du 7 au 28 février 2023.

L'acte de vente a été signé chez le notaire le 7 février 2023. Les locataires ont payé le loyer de février en totalité à l'ancien propriétaire. Le conseil municipal doit autoriser madame le Maire à émettre un titre pour qu'il rembourse à la collectivité le loyer concernant la période du 7 au 28 février 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel communal : création d'un poste non permanent d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps non complet (3/35ème), pour accroissement temporaire d'activité.

Il s'agit de renouveler le contrat d'un agent qui fait le ménage dans les locaux de la mairie, en moyenne 3 fois 1 heure par semaine.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel communal et MAFPA : autorisation de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire des titulaires et agents contractuels.

Les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (titulaires, stagiaires et contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

Les besoins du service pouvant justifier le remplacement rapide d'un agent indisponible, madame le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des titulaires, stagiaires ou contractuels momentanément indisponibles, sur emploi permanent.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif. Madame le Maire demande l'autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer les agents momentanément indisponibles.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 JUILLET 2023 (suite)

Personnel communal et MAFPA : proposition de recourir à des agents intérimaires.

Au terme de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, le recours à l'intérim par une collectivité territoriale est admis lorsque le centre de gestion dont relève la collectivité n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement.

Madame le Maire demande l'autorisation de recourir aux agents intérimaires en cas de nécessité.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition par le SDIS d'attribution du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » à la commune.

La commune a signé une convention de partenariat avec le SDIS dans le cadre du développement du volontariat, permettant aux agents de se former ou de partir en intervention en journée au titre de leur activité de sapeur-pompier volontaire.

Afin de pouvoir récompenser l'engagement citoyen de la collectivité, le SDIS propose de décerner à la commune le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Ainsi récompensée, la collectivité peut utiliser le logo du label sur ses supports de communication mettant ainsi en valeur sa contribution à l'effort de sécurité civile.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire a passé une journée en formation au SDIS sur la gestion de crise, très intéressante.

QUESTIONS DIVERSES :

- Borne WIFI : Madame le Maire propose de l'installer à côté des commerces.
- 31 mai, 1er et 2 juin 2024 : journée « motards » au camping, privatisé pour l'occasion,
- Le SIDELC va être relancé pour l'installation de la borne de recharge pour véhicules électriques,
- Inventaire des chemins ruraux : un dossier a été reçu, il faudra l'étudier en interne,

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 5 septembre 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Alain ANGIER

Absents : Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, excusés

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

La séance est ouverte à 20h05.

1° Modification des statuts du SIAEPA Chémery-Méhers.

L'article 3 des statuts du syndicat est modifié selon :
« Le syndicat est dirigé par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues aux articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8 du CGCT à raison de :

- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la commune de Chémery,
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de la commune de Méhers.

Le mandat des membres du comité syndical est lié à celui des membres des conseils municipaux dont ils sont issus.

Le comité syndical élit parmi ses membres son bureau qui est composé du président, d'un vice-président et d'un membre par commune. »

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver la modification des statuts.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

2° Désignation de 2 délégués suppléants au SIAEPA Chémery-Méhers.

Suite à la modification des statuts du SIAEPA Chémery-Méhers, il faut désigner 2 nouveaux délégués suppléants.

Sont élus, 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention.

- Yannick TROTIGNON
- Annie LEVEAUX

3° Personnel : validation des ratios « promus-promouvables » en matière d'avancement de grade.

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, il y a lieu de valider les ratios « promus promouvables ».

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide de fixer les ratios suivants (entre 0 et 100%) :

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 (suite)

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus-promouvables » (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2ème classe	100,00%
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	100,00%
Attaché territorial	Attaché principal	100,00%
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2ème classe	100,00%
Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	100,00%
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	100,00%
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100,00%
Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 2ème classe	100,00%
Adjoint d'animation principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe	100,00%
Technicien territorial	Technicien principal 2ème classe	100,00%
Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	100,00%
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	100,00%

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Suite au retrait des délibérations du 2 mai 2023 créant des postes dans le cadre des avancements de grade, et à l'avis favorable du Centre de gestion pour les ratios, il est possible de créer les postes.

4° Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5° Personnel MAFPA : création de 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer 3 postes d'adjoint technique principal 2ème classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

6° Personnel MAFPA : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet.

Sur proposition de Madame le Maire, il appartient à l'assemblée délibérante de créer 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 1er octobre 2023.

pour : 12 contre : 0 abstention : 0

Vincent GOUMIN arrive à 20h35. Votants : 13

7° Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, au 1er février 2024.

Il s'agit de pérenniser l'emploi de contractuel polyvalent existant.

pour : 12 contre : 1 abstention : 0

8° MAFPA : effacement de la dette d'un ancien résident.

Suite au jugement du tribunal judiciaire validant les mesures imposées par la Commission de surendettement de la Banque de France, il y a lieu d'annuler la dette d'un ancien résident auprès de la MAFPA, pour un montant de 8875,20 €.

Les crédits doivent être prévus au compte 6542 (DF créances éteintes).

Après discussion, le Conseil Municipal regrette de se voir imposer ces décisions.

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

9° MAFPA : tarification de l'option de la téléassistance.

Madame le Maire propose de délibérer sur le tarif de l'option de téléassistance « montre chute brutale », proposée à 4 € par mois aux résidents.

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Il y a lieu de prendre des décisions modificatives budgétaires :

- pour ouvrir les crédits de la créance éteinte de la MAFPA (point 8°), et la créance admise en non-valeur du loyer du kinésithérapeute,
- pour financer sur le budget communal l'achat d'un lave-vaisselle et d'un aspirateur,
- pour ouvrir les crédits des remboursements de caution pour 2 logements.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 (suite)

10° Budget communal : décision modificative budgétaire n°2.

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	-8 996,00 €			
67 – 67441 subventions aux budgets annexes		8 996,00 €		
TOTAL	-8 996,00 €	8 996,00 €		

Section d'investissement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21 – 2115 opération acquisitions immobilières – terrains bâtis	-3 825,00 €			
21 – 2188 opération achat de matériel		3 300,00 €		
16 – 165 dépôts et cautionnements reçus		525,00 €		
TOTAL	-3 825,00 €	3 825,00 €		

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

11° Budget annexe MAFPA : décision modificative budgétaire n°1.

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
74 - 74741 – participation de la commune				8 876,00 €
65 - 6542 – créances éteintes		8 876,00 €		
TOTAL		8 876,00 €		8 876,00 €

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

12° Budget annexe « locaux commerciaux » : décision modificative budgétaire n° 1.

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
74 - 74741 – participation de la commune				120,00 €
65 - 6541 – créances admises en non valeur		120,00 €		
TOTAL		120,00 €		120,00 €

pour : 13 contre : 0 abstention : 0

La séance est levée à 22h00.

L'APPEL DE L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) DU 3 JUILLET 2023

Suite aux troubles graves fin juin début juillet 2023 dans toute la France, l'AMRF avait appelé les maires à se réunir avec la population le lundi 3 juillet à 12h devant la mairie.

Mouvement soutenu par notre conseil municipal, quelques habitants et la classe de CM1 / CM2 de notre école, sont venus assister au discours de madame le Maire.

« Protéger les élus

L'AMRF appelle les maires à se réunir avec la population ce lundi devant les mairies à 12 h

Michel Fournier Président de l'Association des maires ruraux de France appelle tous les maires ruraux à adresser ce signal pour dire stop et appeler à des décisions fortes pour protéger et soutenir les élus locaux. Il s'associe à l'appel de David Lisnard président de l'AMF pour un rassemblement ce lundi 3 juillet à 12 h

Le maire incarne le premier mètre de la démocratie, la mairie votre service public de proximité. Qui ose s'attaquer aux bases de notre république ? C'est sur ces bases pourtant que nous construisons un destin commun.

L'escalade des faits ignobles de ces derniers jours s'ajoute aux agressions et faits insidieux, trop nombreux, qui touchent les élus.



Des agressions verbales aux violences physiques. Maintenant ça suffit ! Ce message s'adresse à la population mais aussi à l'Etat et aux parlementaires.

Tous devant nos mairies lundi 12 h

Les gendarmes sont invités à être présents aux côtés des Maires Ruraux »

Communiqué de presse de l'AMRF du 3 juillet 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 3 juillet 2023
- 25 septembre 2023

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- Sur le site internet :
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

CHÉM'INFOS N°13 Janvier à mars 2024

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 30 novembre 2023**, date butoir, pour une parution à partir du 2 janvier 2024. Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

MAIRIE

Nouveaux horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
Le samedi de 9h à 12h

ÉTAT CIVIL



Mariages :

Le 5 août 2023 se sont mariés
Fattouma SAYYAD et Jordan MINGOT
Félicitations aux heureux mariés

Le 10 août 2023 se sont mariés
Linda FAGOT et François BUISSON
Félicitations aux heureux mariés

Décès :

Madame TROUSSELET Lucette, née ROCHER, décédée le 22 août 2023. Sincères condoléances à toute la famille.

Monsieur EVRARD Guy, époux de Madame DESBORDES Françoise, décédé le 6 septembre 2023. Sincères condoléances à toute la famille.

Monsieur GOUMIN Élisée, décédé le 9 septembre 2023. Sincères condoléances à toute la famille.

BIBLIOTHÈQUE

Fermeture du 30 au 31 octobre 2023 inclus



CELA S'EST PASSÉ...

COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DE L'ÉTÉ 2023



C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu, samedi 17 juin, la seconde édition de la fête de l'été, organisée par le comité des fêtes.

Autour du plan d'eau, ce sont plus de 30 artisans, artistes et producteurs qui ont présenté leur savoir-faire. De la poterie, de la peinture, des bijoux, de l'ébénisterie, mais aussi des vins, fromages, charcuteries, Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses.

Le clown Charlie Pinco a divertifié le public avec ses pitreries et son atelier maquillage, au son de la musique de Chémery.

Le clou de ce magnifique après-midi a sans doute été la pasta party géante qui a régalé petits et grands, l'ambiance étant assurée par le duo pétillant et vitaminé, Funkies.

Organiser une fête de cette nature, nécessite un véritable travail en amont et le jour J. Trouver des exposants de qualité, proposer des animations susceptibles de plaire au plus grand nombre, essayer de faire original pour se démarquer de ses voisins tout en conservant l'esprit champêtre et en restant simple, monter des stands, décorer, accueillir, servir, démonter des stands, ranger, ... et tant de choses encore ...

Rien de tout ça ne peut se faire sans le dévouement et l'engagement sans faille des bénévoles. Alors merci et bravo à celles et ceux qui donnent de leur énergie et de leur temps pour que cette fête soit une réussite.



CINÉMA PLEIN AIR

Jeudi 27 juillet 2023 a eu lieu notre cinéma plein air au stade de Chémery.

Environ 230 personnes sont venues regarder « Intouchables » d'Éric Toledano et Oliver Nakache.

Le CMSR a tenu la buvette et Burger Break a proposé ses spécialités.

Malgré quelques mésaventures pour certains 😊, les petits et grands étaient comblés.

Nous remercions la communauté de communes Val de Cher Controis et Monsieur SAUX, vice-Président de la commission culture et vie associative pour ce moment convivial. Merci aussi à OC Ciné pour la qualité de la prestation.

A l'année prochaine, même heure, même endroit pour une nouvelle séance.



FÊTE DU 14 JUILLET

Très belle réussite, cette année encore, de notre traditionnelle fête du 14 juillet.

Ce fut une journée conviviale, des jeux pour les enfants, et les adultes ravis de se retrouver.

Les festivités ont débuté par le défilé jusqu'au monument aux Morts en compagnie des élus, de la musique, des sapeurs-pompiers et des administrés.

En début de soirée, la municipalité a offert le vin d'honneur, puis tout le monde s'est retrouvé sous les chapiteaux afin de savourer la paëlla du P'tit Chémery.

À la tombée de la nuit, les enfants et la musique ont défilé pour la retraite aux flambeaux, ensuite le feu d'artifice musical a débuté devant une foule ravie du spectacle.

Merci à Pyro-Fêtes pour ce magnifique feu, au groupe TIMELESS pour l'animation musicale tout au long de la soirée, et au comité des fêtes pour la tenue de la buvette. Merci aux personnels techniques et aux élus pour le travail accompli.

A l'année prochaine



LES ESTIVALES 41



Cette année, la commune de Chémery a été sélectionnée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour organiser une soirée musicale en plein air, manifestation gratuite offerte par le département dans le cadre des Estivales 41.

Nous avons donc planifier cette soirée le jeudi 3 août 2023 au stade de Chémery et avons choisi Clem Chouteau, ancien candidat de The Voice de 2019.

Le concert s'est déroulé à l'Espace Beaumont en raison des intempéries ce jour là.

Clem CHOUTEAU nous a offert un concert intime, chaleureux, au chant et au piano, le public fut émerveillé.

Le CMSR a tenu la buvette et le food truck « la Souris Verte » a réveillé nos papilles.

Malgré le peu de monde à cette soirée, le public présent à passé un très bon moment.

Nous remercions Tania ANDRÉ, Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée de la vie associative, de la culture et des sports, pour nous avoir offert cette soirée ; Clem pour sa gentillesse et sa disponibilité, mais aussi le foot et tous les participants à cette animation.



RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024



La rentrée a eu lieu lundi 4 septembre. Cette année, nous avons une nette diminution du nombre d'élèves :

- classe de Madame POIDRAS, assistée de Christine (ATSEM), petite et moyenne section : 18 élèves
- classe de Madame REPINCAÏ, assistée d'Agnès (ATSEM), grande section et CP : 18 élèves
- classe de Madame DENIS : CE1 et CE2 : 15 élèves
- classe de Madame CHARTIER, CM1 et CM2 : 23 élèves

Périscolaire :

À la cantine, Séverine, cantinière, prépare des menus équilibrés appréciés des enfants.

La cantine, garderie et surveillance de la cour sont assurées en alternance par Camille, Laurence et les ATSEM.

La rentrée s'est bien déroulée avec café et petits gâteaux offerts par l'APE.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous.

FORUM DES ASSOCIATIONS

C'est sous une chaleur accablante que s'est tenu le Forum des Associations le samedi 9 septembre dernier.

Les associations locales et alentours étaient présentes afin de faire découvrir le vivier d'activités proposées sur la commune : sport, culture, animation, de quoi toucher un large panel de personnes.

Viticulteur et apiculteur ont animé notre marché gourmand.

La société musicale de Chémery a égayé le forum en fin de matinée. Puis le vin d'honneur, offert par la municipalité, s'est déroulé à 12h. Les visiteurs ont ensuite pu déjeuner sur place : poulets grillés, frites et desserts étaient vendus par nos commerçants.

Merci à tous d'avoir répondu présents pour cette manifestation : associations, artisans, commerçants, élus et bénévoles.

A l'année prochaine



VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS ...

LES AMIS DE LA MAISON D'ODETTE

Nous allons reprendre les animations plus régulièrement et les anciens adhérents peuvent revenir en profiter. Nous les attendons avec plaisir.

- **Lundi 18 décembre à 15h** : "Chants de Noël avec « la Voix de Sandra »

Programme de la fin d'année 2023 :

- **Mercredi 25 octobre à 15h** : Monsieur AUSSEUR, accordéoniste



- **Mercredi 22 novembre à 15h** : Maurice GOFFIN, chanteur, guitariste



SAPEURS-POMPIERS

Les Pompiers des Centres de Secours de Contres, Couddes, Sassay et Chémery fêtent ensemble leur Sainte Patronne

L'Amicale des Pompiers de Chémery organise

LE SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023.

sa Randonnée Pédestre :
« LA MARCHÉ DU BOUDIN »
Dimanche 17 décembre

Cette année, la cérémonie a lieu à Chémery.

Vous serez informés du déroulement de la cérémonie, ultérieurement par voie d'affiche.

4 parcours : 11, 15, 20 et 25km
Départ au stade de Chémery, à partir de 7h

Le vin chaud, le boudin, et bien sûr le beau temps, seront au rendez-vous.
Venez vous oxygéner sur des parcours magnifiques et dans une ambiance sympathique.

Les sapeurs-pompiers de Chémery vous remercient de votre présence.



Sainte Barbe de 2022



Venez nombreux découvrir l'univers du salon du bien être à Chémery.
Au programme : divers thérapeutes, des producteurs locaux, des conférences et des jolies surprises afin de rendre l'évènement un peu plus animé.

SALON DU BIEN ETRE

SAMEDI DE 14H À 18H30

14-15 OCTOBRE

DIMANCHE DE 10H À 18H

CHEMERY
ESPACE BEAUMONT



ENTRÉE GRATUITE

EXPOSANTS - CONFÉRENCES - RESTAURATION

Terre Apis

Éveil Féminin
L'ÉCOLE DE LA BIEN ÊTRE



DIMANCHE 15 OCTOBRE

Chémery 41700

RANDONNÉE PEDESTRE
DU COMITÉ DES FÊTES

Ravitaillement :
Sardines grillées - Sandwichs

4 parcours : 5 (parcours famille)

10 - 15 - 20 kms

Départ du Club des jeunes (stade)

à partir de 7h

Licenciés 3 € - Non licenciés 3.50€

Gratuit -12 ans





CHEMERY s'expose


1ère édition



**Samedi 28 et dimanche 29
octobre 2023
de 10h à 18h**

Entrée libre

Salle des fêtes rue Nationale



*"L'art est synonyme d'échange et de partage
et nous voulions mettre à l'honneur
les artistes du village qu'ils soient amateurs ou professionnels.
Nous vous invitons à venir nous retrouver
pour échanger avec nous et découvrir nos univers "*

Corinne LEVENEZ et Jacqueline GUYAU, organisatrices

Un immense merci à la municipalité pour leur aide précieuse



Vous souhaitez exposer lors de notre marché de Noël,
contactez nous :

Jacques GUILLON 06 79 28 42 59
Mail : jacques.guillon14@wanadoo.fr
(4€ le mètre et 2€ la grille)



CHÉMERY ESPACE BEAUMONT

2 décembre de 15h30 à 19h30

3 décembre de 10h à 18h

*Marché
de Noël*



Décorations de Noël, bijoux, broderie, sacs, jouets, tableaux,
Des produits de bouche, français et allemands,
Des produits de beauté

Visite du Père Noël
le dimanche 3 à partir de 15h.



Organisé par le Comité de Jumelage - Renseignement au 06 79 28 42 59

MARCHÉ DE NOËL (suite)



**LE COMITÉ DES FÊTES
SERA PRÉSENT SUR
LE MARCHÉ DE NOËL
DE CHÉMERY**

LES 2 ET 3 DÉCEMBRE
..... ❖

**Vente et dégustation d'huîtres
Marrons chauds**



**organise une vente
de sapin de Noël NORDMANN
Au profit des enfants
de l'école Jean Zay de Chémery**

*A récupérer lors du marché de Noël de Chémery,
à l'Espace Beaumont*

Bon de commande des *SAPINS*

Nom & Prénom :

Tel : Mail :

	Prix	Quantité	Totale
100/125	24€		
125/150	30€		
150/175	35€		
175/200	39€		
Pied	5€		

Règlement | Chèque* | Espèces Total

* à l'ordre de « Association école en fête ».

Retour des commandes et des règlements au plus tard le 8 novembre 2023,
dans la boîte aux lettres de l'école Jean Zay (44 rue nationale).

Renseignements: 06.50.37.56.07 ou apelecoleenfete@gmail.com



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PASS **SPORT**

revient pour la
saison 2023-2024

**Bénéficiez d'une déduction
de 50 euros dans
un club sportif éligible !**

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?



Le Pass'Sport est une **déduction de 50 euros** pour rejoindre un club éligible et pratiquer son sport favori.

La règle du jeu : **cette aide est personnelle et ne peut servir qu'une seule fois.**

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) **6 à 17 ans** révolus.
- **Le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) **6 à 19 ans** révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) **16 à 30 ans**.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans** révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand** (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?



Fin août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. **Cet email contiendra un code unique** Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et dès la fin août la possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu.

Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel.

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.



DATURA ATTENTION DANGER !

C'est une plante herbacée **toxique** pour l'homme et l'animal

Elle se trouve sur les bords de route, les terrains vagues mais aussi les **jardins des particuliers**

De belles **fleurs blanches** ornent le Datura, laissant croire que cette plante est inoffensive

Ses graines se disséminent facilement, leur **nombre** ne cesse de **croître** sur le département

Même en faible ingestion, le Datura peut provoquer des **troubles cardiaques graves**



Il est important de ne pas laisser cette plante toxique s'installer durablement dans la nature au risque de voir des espèces animales et végétales en souffrir

Retrouvez tous nos conseils pour lutter contre le développement du Datura sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher



PARTICULIER

Que faire si j'ai du DATURA dans mon jardin ?



Essayer de ne **pas** laisser monter à graine



Pour les plantes non montées à graine, **les arracher manuellement** en se protégeant avec des gants et une visière afin d'éviter les risques de brûlures



Sortir les résidus de votre jardin car les graines non mures vont quand même finir leur cycle et être capables de germer



Pour les plantes déjà à graine, dans la mesure du possible, les sortir de votre jardin et **les isoler dans un seau ou une poubelle**



Ne pas les brûler, les fumées dégagées sont extrêmement toxiques



Ne pas les emmener en déchetterie car les graines germeront là où elles sont, produisant de nouvelles plantes

DATURA, ATTENTION DANGER

Il s'agit d'une plante herbacée toxique pour l'homme et l'animal, même en faible ingestion. Ses graines se disséminent facilement, leur nombre ne cesse d'augmenter sur le département.





AGRICULTEUR

Que faire si j'ai du DATURA dans mes cultures ?



Ne surtout pas laisser monter à graine



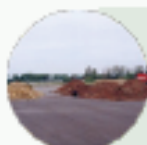
Pour les plantes non montées à graine, **les arracher manuellement** en utilisant un roto file ou roto lame ou broyeur y compris en bordure des champs, des fossés et dans les passages d'enrouleurs



Sortir les résidus de la parcelle car les graines non mures vont quand même finir leur cycle et être capables de germer



Porter des gants, une combinaison et une visière afin d'éviter les risques de brûlures



Pour les plantes déjà à graine, dans la mesure du possible, les sortir de la parcelle et **les composter à 70°C minimum sur une plateforme étanche** afin de s'assurer de la non-viabilité des graines



Ne pas les brûler, les fumées dégagées sont extrêmement toxiques

DATURA, ATTENTION DANGER

Il s'agit d'une plante herbacée toxique pour l'homme et l'animal, même en faible ingestion. Ses graines se disséminent facilement, leur nombre ne cesse d'augmenter sur le département.



DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Hommes et femmes : 50-74 ANS

Un test de recherche de sang dans les selles, simple, fiable, à réaliser chez soi pour les personnes sans facteur de risque pour ce cancer. Lorsque le test est positif (4 % des cas), une coloscopie est nécessaire pour identifier la cause du saignement.

LE CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10 S'IL EST PRIS EN CHARGE PRÉCOCEMENT.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Femmes : 50-74 ANS

Une mammographie (radio des seins) à réaliser dans un cabinet d'imagerie médicale tous les 2 ans. Liste des cabinets d'imagerie sur notre site Internet www.depistage-cancer.fr/centre.

LE CANCER DU SEIN EST LE CANCER LE PLUS FRÉQUENT. AVEC UNE SURVEILLANCE RÉGULIÈRE, LES CHANCES DE GUÉRISON SONT MEILLEURES.

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Femmes : 25-65 ANS

L'examen recommandé est un prélèvement cervico-utérin («frottis»).

① De 25 à 29 ans, un dépistage tous les 3 ans (après 2 dépistages normaux à 1 an d'intervalle).

② De 30 à 65 ans, un dépistage tous les 5 ans (si le précédent dépistage après 30 ans est négatif).

③ Où peut-on faire son dépistage sans ordonnance ? Chez un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS PEUT ÊTRE ÉVITÉ GRÂCE AU DÉPISTAGE.

OÙ OBTENIR VOTRE KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL ?



Retirez-le à l'occasion d'une consultation (médecin généraliste, gynécologue, gastro-entérologue)



Muni de votre n° d'invitation, commandez-le gratuitement en ligne sur monkit.depistage-coloctal.fr



Retirez-le gratuitement auprès de votre pharmacien.

LA MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Vidéo expliquant le déroulement du dépistage.



BON À SAVOIR

Les papillomavirus (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles pouvant être à l'origine de certains cancers tels que les cancers du col de l'utérus, les cancers de la sphère ORL ou encore les cancers de l'anus, du vagin, de la vulve ou du pénis.

La vaccination contre les HPV s'est révélée être un moyen de protection efficace contre ces infections et donc diminue le risque de développement des cancers.

Elle est recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans pour les filles et les garçons.

Parlez-en avec un professionnel de santé.

LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE DÉPISTAGE (2021-2022)

(nombre de personnes dépistées / nombre de personnes invitées)

Région Centre-Val-de-Loire	→ 35,8 %	Région Centre-Val-de-Loire	→ 53,5 %
Département du Loir-et-Cher	→ 38,4 %	Département du Loir-et-Cher	→ 55,8 %
Canton de SAINT-AIGNAN	→ 35 %	Canton de SAINT-AIGNAN	→ 54,9 %

PARLEZ-EN À VOS PROCHES !

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

« LE DÉPISTAGE M'A SAUVÉ LA VIE. »

(SAM, 62 ANS)



De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.

COMMENT AVOIR ACCÈS AU DÉPISTAGE ?

En fonction de votre âge, vous recevez régulièrement par courrier une invitation pour les 3 programmes de dépistage, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Ces invitations vous permettent de contacter le professionnel de santé de votre choix pour la réalisation de ces examens.

Après 74 ans pour le dépistage du cancer du sein et colorectal ou après 65 ans pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, vous ne recevez plus les invitations. Vous pouvez continuer les examens de dépistage après discussion avec votre médecin.

NOUS CONTACTER :


CRCDC - Antenne 41
Tour de Consultation
3 Rue Robert Debré
41260 La Chaussée Saint-Victor

Sein : 02.54.43.67.26
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94
Colon : 02.54.43.54.04

contact@ledepistage-cancer.fr

www.depistage-cancer.fr/centre

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) organise le dépistage du cancer colorectal, du Cancer du sein et du cancer du col de l'utérus en lien avec les organismes d'Assurance maladie.



**Devenez réserviste opérationnel
dans l'Armée de l'air**

Conditions :

- Etre volontaire
- Etre de nationalité française
- Etre âgé de 17 ans révolus au 6/4/24
- Etre en règle au regard des obligations du service national
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire.

Contact :
reservistesavord@gmail.com
<https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>
Tel 02 45 41 45 96

CURSUS



**PMIPDN (sur volontariat)
Vacances de Toussaint
Du 23/10 au 3/11/2023**

- Découverte de l'Armée de l'air, de la base aérienne et de ses métiers
- Activités sportives et de terrain (topographie, techniques de combat et d'autodéfense, ...)
- Initiation au tir

**FMIR
Vacances de Pâques zone A ou B
(contrat rémunéré de 30 jours)**

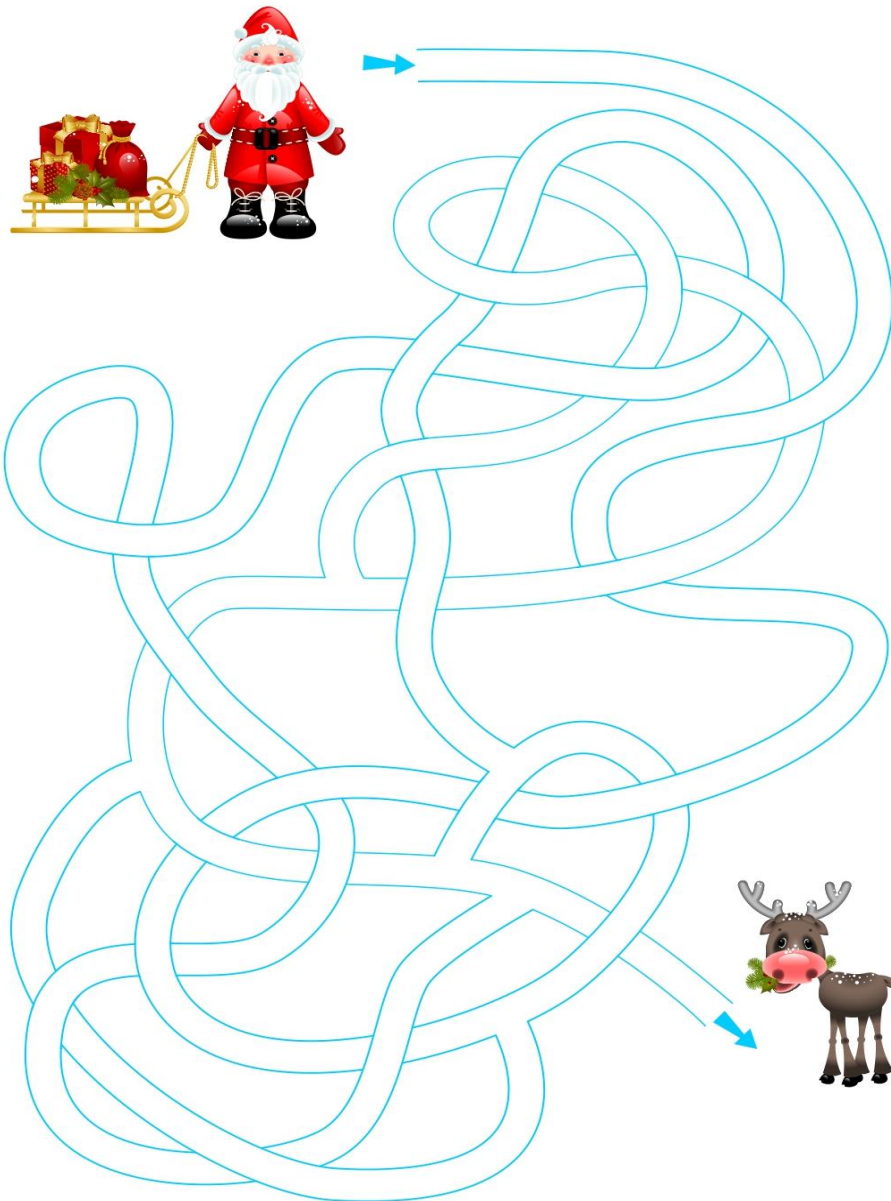
- Formation à la protection
- Formation au tir de combat (FAMAS)
- Période d'adaptation en unité

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS
10/10/2023**



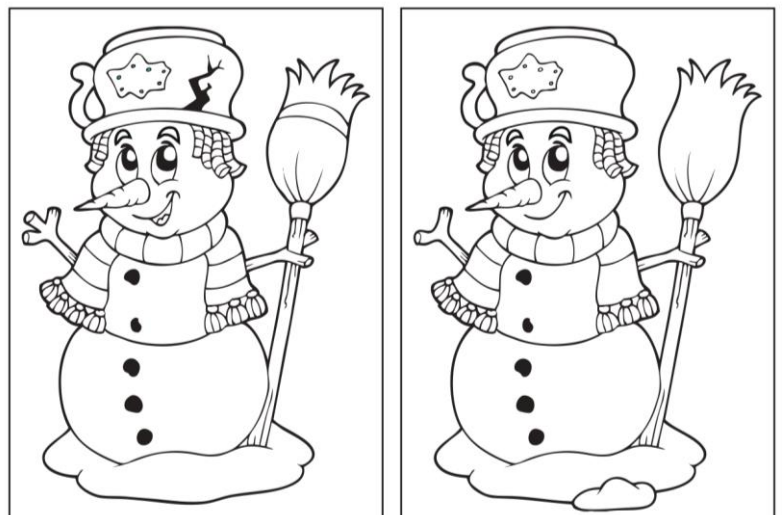
MOMENT DE DÉTENTE

Le renne du Père Noël s'est échappé. Aide-le à le retrouver en traçant le chemin à travers le labyrinthe.



lululataupe.com

Trouve 7 différences entre les 2 dessins



MOMENT DE DÉTENTE

Mots mêlés

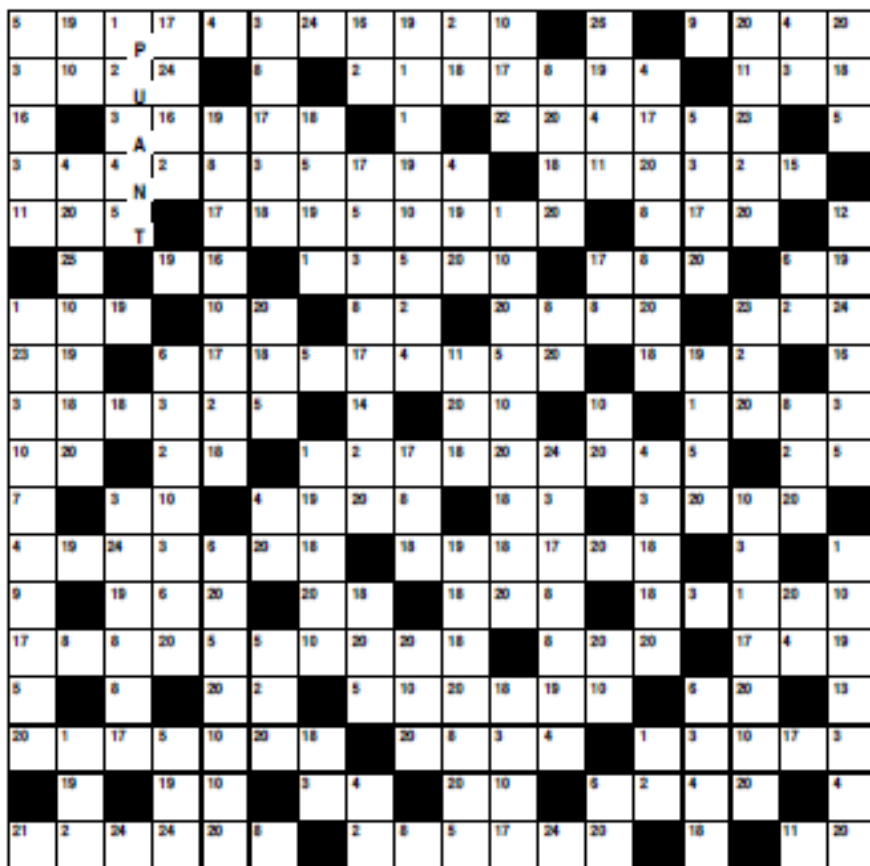
S S S A U B A G N E
 E P A A M V E N C E
 L U L M I R A M A S
 R A O G E X A C O E
 A L N E G N A R O R
 T O U L O N G L R E
 N D S T N U E I E Y
 I N P E E N I L D H
 C A S S U J E R F L
 E B E L S I S S A C

AIX
 APT
 ARLES
 AUBAGNE
 AUPS
 AVIGNON
 BANDOL
 CANNES
 CASSIS
 DIGNE

FREJUS
 HYERES
 LUNEL
 MIRAMAS
 NICE
 ORANGE
 SALON
 SORGUES
 TOULON
 VENCE

www.fortismots.com

Mots codés



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
P	U	A	N	T								
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°11

Sudoku

2	4	8	1	7	3	5	6	9
5	6	3	8	9	4	7	2	1
7	1	9	2	6	5	4	3	8
3	9	4	5	2	8	6	1	7
6	5	1	9	4	7	3	8	2
8	2	7	3	1	6	9	5	4
4	7	2	6	3	1	8	9	5
1	3	5	7	8	9	2	4	6
9	8	6	4	5	2	1	7	3

Mots fléchés

O M Q V B U
 F U R I E U S E M E N T
 T E N T A T R I C E
 E R S E I O N O A
 E T R E P I E T O N
 P A R V I S S N P I
 T E E S E S S A I M
 A L I E N T A M U E
 A N O N A G E M
 T N T S C I E R A G
 T E U T O N R A C E
 A I F E U V A R A N
 Q U O I D E T O N E
 P U B N L T U N I S
 E U H A R U M F E

Anagrammes

G E R A N I U M
 P A L M I E R
 G R E N A D E
 C E R I S E
 S E I G L E
 O R A N G E
 G O Y A V E
 A I R E L L E
 L A V A N D E
 N A R C I S S E

www.fortismots.com

Publication
 Mairie de Chémery
 59, Rue Nationale
 41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
 Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
 Imprimeur : Imprimerie du Centre – 1, rue des Aubépines – 41110 ST AIGNAN/CHER
 Dépôt légal à parution 522 exemplaires

ISSN 2493-7509